

AFMC



LES RÉSEAUX HOSPITALIERS VUS PAR LES MÉDECINS-CHEFS

Dr. Manfredi VENTURA (GHdC)
manfredi.ventura@ghdc.be

pour
l'AFMC
(Association Francophone des Médecins Chefs)



Quel mode de gouvernance médicale?

- La note conceptuelle laisse 2 possibilités:
 - **Collège** de médecins-chefs
 - (par ex. avec présidence à tour de rôle)
 - **Un seul** médecin-chef de réseau
 - Préférable de ne désigner qu'un seul médecin-chef

- Les médecins-chefs francophones
 - en faveur d' un collège
 - Au moins transitoire
 - *tant qu'il n'y a pas un pouvoir organisateur unique* dans le réseau (un CEO)



Collège vs médecin chef unique

	Collège	Médecin-chef unique
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Bonne représentativité Hiérarchie moins forte Meilleur retour du terrain Transmission des décisions plus facile Discussion et soutien mutuel Décisions partagées moins discutables 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de décision facilitée et rapide Interlocuteur privilégié des autres organes Responsabilité claire Garantie de neutralité? Absence de conflits d'intérêts Relai entre les médecins-chefs hospitaliers
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> Hiérarchie moins forte Risque de conflits internes Manipulation des acteurs Responsabilité juridique pour qui? Poids respectif de chacun incertain Besoin d'un ROI très détaillé 	<ul style="list-style-type: none"> Position à très haut risque - solitude Risque de cristalliser les oppositions Faiblesse exécutive Manque de poids local Déconnexion de la réalité Risque d'autoritarisme vis à vis des autres MC



Fonctionnement en collège

- Au moins pendant une phase transitoire?
 - Si pas de pouvoir administratif centralisé
 - Peut permettre aux acteurs de se connaître, de comprendre les méthodes de travail respectives
- Nécessite un Règlement d'Ordre intérieur(ROI) détaillé
 - Doit définir (non exhaustif!):
 - Mode de décision (consensus, vote, type de majorité...)
 - Poids respectif de chacun (si vote)
 - Quorum
 - Fréquence des réunions
 - Quels points et comment à l'OdJ, rapports (par qui, disponibilité)
 - Responsabilité juridique de chacun
 - Mode de présidence (alternance?)
 - Prérogatives de la présidence
 - Vote décisionnel, représentativité du réseau
 - ...

A définir légalement ?

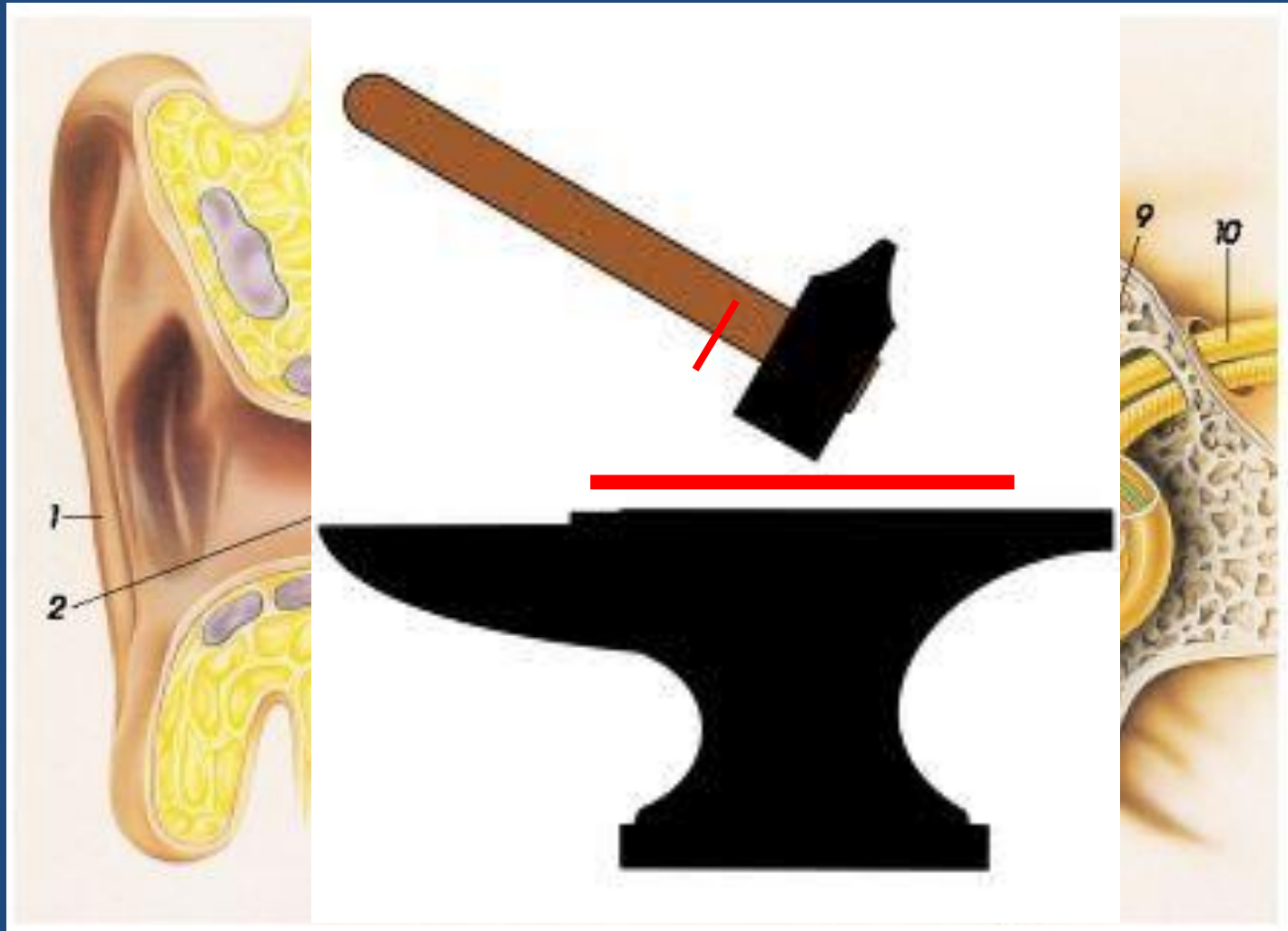


Fonction du médecin-chef

- Avant les réseaux tâche déjà complexe et inconfortable
 - Multiples responsabilités
 - ...sans aucun pouvoir réel
 - Pouvoir d'influence essentiellement
 - Depuis AR du 25/4/2014 pouvoir d'instruction
 - Audit médical ciblé
 - Fort limité cependant
- Nécessité de revoir le statut
 - Profiter de la réforme annoncée de la Loi sur les Hôpitaux



Statut actuel du médecin-chef





La mauvaise recette du médecin-chef de réseau



Plat clairement indigeste,
En médecine, on ne badine pas avec les associations thérapeutiques...



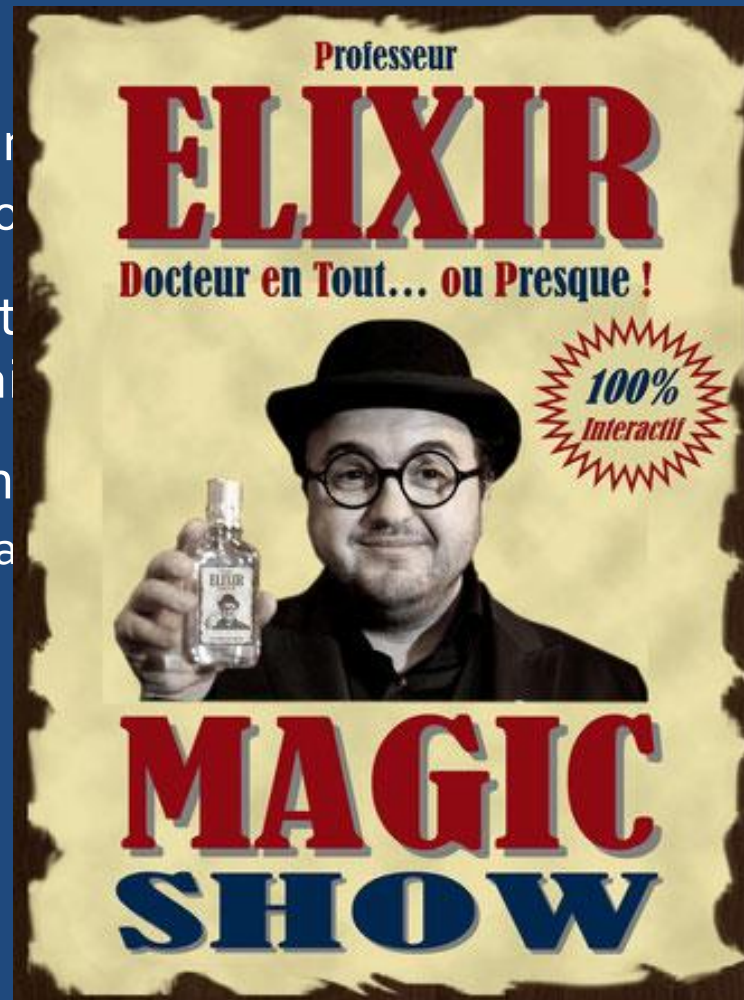
Statut du médecin-chef de réseau

- Si on veut lui attribuer plus de responsabilités, il faut lui donner plus de pouvoir
 - Mais risque d'être encore davantage restreint
 - Pouvoir renforcé du conseil médical?
 - Du gestionnaire de réseau?
- La responsabilité légale du médecin chef de réseau doit pouvoir s'arrêter quand il a prévenu le conseil médical et le gestionnaire/CA du réseau
 - En particulier pour tout ce qui a trait à:
 - Continuité des soins
 - Gestion des risques et sécurité du patient
 - Qualité de l'activité médicale
- Statut spécifique
 - Uniquement médecin-chef de réseau (plus d'un hôpital)
 - Personnalité juridique propre
 - Légalement défini: nomination, financement, assurance...



Conclusions

- Collège ou personne morale
 - Au choix, mais pro
- Si fonctionnement et d'un ROI contractuel
- Statut du médecin
 - Prérogatives à éla



collège avant individualité
 strictes de gouvernance
 e
 ment!
 abilités et missions effectives